



CONSEIL GÉNÉRAL
DES JEUNES

VIOLENCES AU COLLÈGE

Conseil général de la Haute-Marne,
1 rue du Commandant Huguery - CS 62 127 - 52905 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03 25 32 88 88 - www.haute-marne.fr

Comment prévenir la violence au collège ?

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Lorsque tu es insulté, menacé, battu, bousculé ou si tu reçois des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Harcèlement physique : coups, pincements, bousculades, bagarres, racket, vols, dégradations du matériel scolaire ou vêtements, violences à connotation sexuelle, jeux dangereux sous la contrainte.

Harcèlement moral : verbal (insultes), émotionnel (humiliation, chantage), sexuel (provocations sexuelles verbales, gestes déplacés).

Cyber harcèlement : via les SMS, les réseaux sociaux, photos prises avec les téléphones portables (moqueries, propagation de rumeurs, création d'un profil à l'encontre d'une personne, envoi de photos humiliantes, vidéo de la victime en mauvaise posture, envoi de messages menaçants).

Personne ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Comment reconnaître le harcèlement ?

1. La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

2. La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

3. L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Où se passe le harcèlement ?

Le harcèlement se passe dans les endroits où ne vont pas les adultes : les toilettes, les recoins...

Quel est le mécanisme du harcèlement ?

Le harcèlement se passe à trois : le harceleur, le harcelé, le spectateur. Le harcèlement est visible et connu par les autres élèves, mais invisible et inconnu par les adultes. Complicité des autres élèves, complicité inconsciente parfois des enseignants (le harceleur est souvent le rigolo de la classe alors que la victime est considérée comme le "looser").

Harceleur et harcelé sont aussi vulnérables psychiquement, mais n'ont pas les mêmes positions. La victime est souvent résignée et ne parle pas, le harceleur n'a pas l'intention de renoncer à ses bénéfices qui réparent son narcissisme. Il tourne tout en dérision et n'a aucune empathie pour la victime. Le seul levier : les spectateurs. Il n'y a pas de harcèlement sans spectateurs.



Quelles sont les conséquences du harcèlement ?

Ce type de violence entraîne très souvent des séquelles graves chez la victime, l'agresseur ou le témoin, pouvant aller d'états anxieux ou dépressifs à des troubles du comportement, en passant par l'échec scolaire.

I. Pour la victime

Le harcèlement peut avoir de graves conséquences scolaires, sociales, physiques et psychologiques :

- **absentéisme et décrochage scolaire** ;
- **indisponibilité psychique** : suite de l'isolement, chez un enfant la peur perturbe le développement de ses compétences scolaires, sociales et relationnelles nécessaires à son épanouissement ;
- **troubles du métabolisme et du comportement** : les victimes peuvent souffrir de divers symptômes tels que vomissements, évanouissements, maux de tête, de ventre, problèmes de vue, insomnies et, dans certains cas, d'un arrêt de croissance et de faiblesses du système immunitaire ;
- **isolement relationnel** : malmené par ses pairs, l'enfant se referme sur lui-même et passe sa détresse sous silence. Il va également favoriser le développement d'un sentiment de honte, de perte d'estime de soi et de culpabilité ;
- **sentiment d'abandon** : ne pas recevoir le soutien des adultes dont il aurait besoin donne à l'enfant, le sentiment qu'on ne peut compter que sur soi dans la vie, ce qui fragilise les processus de socialisation, fait le lit de difficultés d'intégration sociale ;
- **comportement suicidaire** ;
- **comportements violents** : le harcèlement peut entraîner de la part des victimes un recours à la violence, invoquée comme unique moyen de défense.

Le ressenti du harcelé

Au départ il ressent de l'incompréhension, puis au fur et à mesure un certain mal-être l'envahit. Quand on est harcelé, on se sent coupable et on a honte de l'image négative que l'agresseur nous renvoie. Parfois on croit mériter ce qui nous arrive.

On peut se sentir seul, humilié, impuissant, voire dans une impasse, parfois même paralysé par la peur.

Révolté au départ d'être injustement l'objet de brimades, on finit par ne plus avoir de recul et perdre de vue que **c'est le comportement du harceleur qui est « honteux »**.

Si tu es harcelé, il faut en parler pour trouver des solutions !

- **Avec un adulte de ton établissement** en qui tu as confiance (ton professeur principal, ton CPE, l'infirmier, l'assistant d'éducation, le conseiller d'orientation-psychologue...). Ils peuvent t'aider.
- **Avec tes parents ou un membre de ta famille** : ils pourront te conseiller et contacter l'établissement au besoin.
- **Avec les délégués de classe** : ils pourront en parler avec un adulte de l'établissement pour t'aider.

N'utilise pas la violence, cela pourrait aggraver la situation.



Conseils :

- Lorsque tu en parles, il est important d'expliquer dans les détails la situation que tu subis. Le meilleur moyen de ne rien oublier est d'écrire l'ensemble des faits. Note par exemple la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, tes réactions face à cette situation. Pense également à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...).
- Pour être plus à l'aise et éviter d'être vu par les autres élèves, tu peux demander un rendez-vous individuel. Essaie d'être précis dans les faits que tu rapportes : dit depuis quand cela dure, date les faits, précise la nature des actes dont tu es victime (des insultes, des moqueries, des coups...), quand et où ils ont eu lieu. Tous ces détails donneront du poids à tes paroles.
- Si c'est difficile de s'adresser directement à quelqu'un de l'établissement, il est toujours possible d'alerter les parents qui rentreront eux-mêmes en contact avec l'équipe. Et puis, se confier à ses parents soulage. Il est de leur ressort de protéger leurs enfants et de les accompagner dans des moments difficiles. Leur présence sera également indispensable, si tu es mineur, pour te rendre au commissariat et dénoncer les faits dont tu es victime en portant plainte. En effet, si les choses n'évoluent pas malgré l'alerte donnée à l'établissement scolaire ou si les agressions ont lieu à l'extérieur (dans le bus, sur le trajet...), on peut envisager de faire intervenir la loi.
- Porter plainte peut être une décision compliquée à prendre et que l'on peut préparer avec son entourage ou avec un professionnel de Jeunes Violences Écoute (0 808 807 700), juriste et/ou psychologue. Cette ligne téléphonique t'offre un espace de parole où tu pourras exprimer tes difficultés à faire des démarches, tes souffrances et ce, en tout anonymat.

2. Pour le harceleur

Le sentiment d'impunité le conforte, il prend du plaisir à faire mal d'autant plus s'il est soutenu par ses pairs.

Les harceleurs souffrent de failles narcissiques profondes :

- **manque d'empathie** : le sentiment d'impunité renforce le harceleur dans son narcissisme et l'amène à justifier son comportement violent et à le faire perdurer ;
- **rapport à la violence** : en exerçant son pouvoir sur un individu plus faible, le harceleur comble son manque d'estime de lui-même ;
- **répétition** : sanctionner un harceleur en l'excluant de l'établissement scolaire provoque la rupture avec son cercle de relations, et une fragilisation affective ;
- **échec scolaire** : persuadé de ne pouvoir compter que sur lui-même, convaincu d'être injustement rejeté, le harceleur refuse les tentatives d'aide des adultes qui l'entourent. Il a de grandes difficultés à s'extraire d'une spirale d'échecs scolaires, aggravée par de nombreuses exclusions et changements d'établissement.

Le ressenti du harceleur

Quand un jeune ou un groupe en maltraite un autre, il peut éprouver de la jubilation ou de la haine et avoir parfois le sentiment d'être supérieur. Mais pourquoi a-t-on besoin de se sentir supérieur en agressant ? Serait-ce pour masquer un sentiment d'infériorité ?

Pourquoi peut-on en arriver à détester quelqu'un qui ne nous a rien fait au point d'avoir besoin de se défouler sur lui ? Peut-être parce qu'il nous rappelle quelque chose qui nous fait souffrir ou dont on a honte, et cela peut mettre en colère.

Parfois on harcèle parce qu'on a été nous même harcelé, et on décide alors de se venger parce qu'on ne trouve pas d'autres solutions pour dépasser la peur qu'on a vécue. Dans tous les cas, **harceler un élève** nous donne une autre image. On n'est plus la victime, peureuse, honteuse, exclue du groupe. On peut même oublier la peur et la souffrance qu'on a ressentie lorsqu'on était le souffre-douleur. On ne veut pas voir le mal que l'on fait.

3. Pour les témoins

- **Attitudes violentes** : assister à des pratiques de harcèlement en constatant leur impunité peut inciter des jeunes à adopter des pratiques violentes et malveillantes à l'égard de leurs camarades ;

- **sentiment d'insécurité** : assister à des phénomènes de harcèlement entraîne un sentiment d'insécurité chez les témoins ;

- **changer de rôle** : certains témoins, lorsque la peur d'être une victime est trop forte, choisissent alors le passage à l'acte violent pour asseoir leur statut au sein du groupe ;

- **sentiment de culpabilité** : le risque majeur est constitué par le sentiment de culpabilité et de mauvaise conscience que certains vont éprouver parce qu'ils n'ont pas dénoncé les faits, par crainte de devenir à leur tour victime.

On se sent lâche et honteux de ne pas intervenir alors que la situation nous dérange : pourquoi se taire ? Parce qu'on préfère faire partie du groupe plutôt que de dénoncer l'agresseur et prendre le risque de passer pour une " balance ".

Être un témoin silencieux équivaut à être un complice passif. Or, quand on voit un jeune se faire harceler, il est de notre devoir de le signaler.



Tu es témoin de harcèlement. Que peux-tu faire ?

Il faut avoir conscience que le harcèlement, pour la victime, peut avoir des conséquences graves. **Le harcèlement n'est pas un jeu : n'en sois pas spectateur.** En effet, les auteurs de ces faits ont souvent besoin d'un public pour se sentir valorisés. Ne te laisse pas entraîner malgré toi à participer à ce type de violence, notamment sur Internet ! Il ne faut ni envoyer ni transmettre des messages, des e-mails, des SMS ou des photos qui peuvent blesser. En relayant ces rumeurs, tu peux être accusé de complicité.

Il faut en parler pour trouver des solutions !

- **Avec un adulte de confiance** (parents, membres de l'équipe éducative...). Parler ne veut pas dire « balancer », au contraire, il s'agit de prendre la défense d'une victime, d'assister un autre élève victime, voire en danger pour éviter que la situation ne se poursuive et ne s'aggrave. Les adultes pourront t'aider et trouver des solutions ;

- **avec un des délégués de classe** pour qu'il en parle avec un adulte de l'établissement ;

- **n'essaie pas de résoudre toi-même le problème par la violence.**

Sois le plus précis possible en décrivant les faits que tu as constatés. Par exemple, si tu vois des messages blessants dirigés contre une autre personne, ne les détruis pas. Signale-les. Montre-les à un adulte.

Conseils pour mettre fin au « cyber harcèlement »

- **Ne pas répondre**, même si cela peut être très tentant. Si la victime ne répond pas, on peut espérer que l'auteur abandonnera plus facilement ;

- **ne pas essayer de se venger** car cela peut aggraver la situation ;

- **en parler** à ses parents ou à un adulte en qui on a confiance ;

- **se renseigner** auprès de son opérateur ou son réseau social pour bloquer l'auteur et le supprimer de ses contacts ;

- **contacter un service comme** Jeunes Violences Écoute 0 808 807 700 ou Net Écoute 0 820 200 000 ;

- **porter plainte.**

Ce que l'on risque

Lorsqu'un élève commet un acte grave à l'égard d'un autre élève, une sanction est prononcée : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe puis de l'établissement, exclusion définitive de l'établissement.

Pour rappel, toute violence, même légère, est punie très sévèrement par la loi, dès lors qu'elle est commise sur un mineur de moins de 15 ans, une personne vulnérable ou une personne chargée d'une mission de service public, comme un enseignant.

Aussi, le fait d'enregistrer et de diffuser des images de violence est également passible de poursuites.

Ce que dit la loi :

Article 222-33-2 du Code pénal

Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 222-33 du Code pénal

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant.

Circonstances aggravantes multiples :

- dans et aux abords d'un établissement scolaire ;
- plusieurs auteurs ou complices ;
- minorité de 15 ans ou moins de la victime ;
- usage d'une arme de quelque nature que se soit ;
- visage dissimulé ;
- ivresse ;
- en raison de sa race, ethnie, religion, orientation sexuelle.

Les articles 222-11 et suivants du Code pénal

- 1 circonstance aggravante : 3 ou 5 ans d'emprisonnement
- 2 circonstances aggravantes : 5 ou 7 ans d'emprisonnement
- 3 circonstances aggravantes : 7 ou 10 ans d'emprisonnement

Racket ou extorsion : le racket est pénalement qualifié d'extorsion.

Quelle que soit la valeur de l'objet ou l'importance de la somme d'argent en cause, le racket doit toujours être pris en compte par l'établissement.

Circonstances aggravantes

- dans et aux abords d'un établissement scolaire ;
- usage d'une arme de quelque nature que se soit ;
- visage dissimulé ;
- en raison de sa race, ethnique, religion, orientation sexuelle ;
- gravité des blessures infligées à la victime.

Articles 312-2 et suivants du Code Pénal

Les peines commencent à 7 ans d'emprisonnement pour une extorsion simple et de 10 ans à perpétuité pour des circonstances aggravantes.



Est-ce qu'on peut être jugé et condamné avant 18 ans, si on ne respecte pas la loi ?

Avant 10 ans : irresponsabilité pénale

Avant 10 ans, un mineur peut être poursuivi mais aucune sanction pénale ne peut être prise à son égard. Les parents ou les personnes civilement responsables peuvent être condamnés à payer les dommages et intérêts fixés par le tribunal.

Entre 10 et 13 ans

Les mineurs n'encourent que des sanctions judiciaires (confiscation de l'objet provenant de l'infraction ou ayant servi à la commettre, interdiction de paraître pendant un an dans le lieu où l'infraction a été commise, interdiction de rencontrer la victime, les co-auteurs de l'infraction, mesure de réparation, suivi d'un stage de formation civique).

Entre 13 et 16 ans

Un adolescent peut être condamné à des peines d'emprisonnement avec cette distinction que les peines encourues et les amendes (7 500 €) sont divisées par deux en raison de l'excuse de minorité. L'incarcération est possible dès 13 ans.

Entre 16 à 18 ans

Le juge par décision motivée peut décider d'écarter l'excuse de minorité ce qui aura pour effet de le juger comme un adulte, un majeur. Il peut aussi accomplir des TIG (Travaux d'intérêt général). La peine de perpétuité se commue en 20 ans de réclusion.



Comment prévenir la violence au collège ?

- Pendant les heures de vie de classe, les CPE pourraient aller dans les classes pour **discuter avec les élèves** et faire le point sur les problèmes de violence ;
- la mise en place d'un **observatoire de la violence** : noter systématiquement tous les faits ayant donné lieu au moins à un avertissement avant exclusion. Cela permet d'avoir des statistiques précises sur l'année, sur la nature des faits, sur les profils d'élèves ;
- la mise en place d'un **système de tutorat** : l'élève doit choisir un tuteur parmi les adultes au collège. Il doit le voir une fois par semaine pour lui rendre compte de son comportement pendant la semaine et en discuter avec lui ;
- la mise en place de **lieux de parole au sein des collèges** (heures de vie de classe, étude, conseils de classe) ;
- la **gestion de conflits et médiation par les pairs** : les élèves médiateurs sont des élèves volontaires, formés à la médiation pour gérer des conflits entre élèves. Ils interviennent à la demande de l'équipe éducative ou des élèves. Les adolescents apprennent à se connaître, à connaître les autres, à observer leur façon d'agir et à interagir dans les situations difficiles ;
- **développer la personnalité sociale** : dispositif d'expression collective des élèves sur leur vie scolaire. En apprenant à se concerter avec leurs pairs à propos de leur vie scolaire et à échanger avec leurs partenaires (enseignants, chefs d'établissement) dans un cadre rigoureux, les élèves sortent de la solitude, de l'individualisme. Ils développent ainsi des capacités de réflexion autonome, de responsabilité, d'autocritique ;
- **développer les partenariats école-justice-police** : la gestion et la prévention de la violence ne peuvent pas trouver de solution si les enseignants ne forment pas une équipe, si les élèves ne ressentent pas que les enseignants sont solidaires et si l'ensemble des adultes ne fait pas la démonstration qu'être adulte c'est dominer ces violences ;
- **sensibiliser les élèves sur le thème de lutte contre la violence** à travers des conférences, la mise en place de boîtes à idées pour connaître les mesures proposées par les élèves ;
- **installation de caméras de surveillance** (intérieur et extérieur) : il est important de rendre les élèves acteurs de la prévention.

La lutte contre la violence en milieu scolaire ne peut être efficace sans partenariats entre la communauté scolaire et son environnement extrascolaire.

Quelques règles :

- repérer les enfants isolés ;
- **savoir écouter**, c'est-à-dire ne pas mettre systématiquement en doute les propos entendus et savoir changer de point de vue ;
- **contacter les parents** pour avoir leur point de vue et pas seulement pour les diriger vers tel ou tel professionnel (médecin, travailleur social...).

La lutte contre la violence est l'affaire de tous !

*« Parlons sérieusement.
Parlons du harcèlement.
La solidarité, une arme,
arrêtons de faire couler des larmes.
Les insultes ne sont pas un jeu,
on pourrait faire beaucoup mieux.
Donnons-nous la main,
écrivons notre demain.
Sans violence, sans méchanceté,
créons la paix.
Restons solidaires,
plutôt que de faire la guerre. »*

*« Je suis comme vous.
Je ris, je pleure, je joue.
Pourquoi tant de remarques ?
Les mêmes préjugés qui me traquent.
Arrêtez de vous moquer,
Il faudrait plutôt m'aider !
Ne soyez pas méchants,
Montrez-vous intelligents !
Prenez de la maturité.
Humain et handicapé. »*



Glossaire

Balance : c'est celui qui dénonce. On trouve d'autres termes équivalents : donneur, mouchard, dénonciateur, indicateur, rapporteur...

Bouc émissaire : cette expression est une référence à la cérémonie juive de l'Expiation au cours de laquelle un bouc est symboliquement chargé de toutes les fautes et de tous les malheurs d'Israël puis chassé dans le désert afin de détourner la malédiction divine. Un bouc émissaire est donc une personne ou un groupe minoritaire auquel sont attribués injustement tous les malheurs, toutes les fautes. Il permet au groupe de se purifier et de se sentir plus fort.

Boureau : personne cruelle qui maltraite physiquement ou moralement d'autres personnes. Avant, c'était la fonction de la personne chargée d'exécuter les condamnés à mort.

Brimade : acte ou parole vexatoire souvent accompagné de brutalités, provenant de quelqu'un qui veut faire sentir son pouvoir, son autorité.

Délation : dénonciation intéressée, méprisante, dans l'intention de nuire, que les faits soient vrais ou non. Cette dénonciation est souvent inspirée par la vengeance, la jalousie...

Dénigrement : action de médire, de tenir sur quelqu'un des propos malveillants ; attaquer la réputation, le talent de quelqu'un, s'efforcer de le rendre méprisante en niant ses qualités.

Discrimination : distinction, isolement, ségrégation de personnes ou d'un groupe de personnes par rapport à un ensemble plus large. Elle consiste à réduire les droits de certains en leur appliquant un traitement spécifique défavorable.

Harcèlement : soumettre quelqu'un à d'incessantes attaques, critiques, moqueries, humiliations, menaces pour le déstabiliser. C'est cette répétition qui définit le harcèlement.

Humiliation : acte, situation qui rabaisse quelqu'un en le faisant apparaître comme inférieur, méprisante, indigne de la valeur qu'on lui accorde.

Insulte : grossièreté, parole blessante, acte injurieux, méprisante, qui offense volontairement et porte atteinte à la dignité.

Intimidation : action d'inspirer de la crainte, de la peur.

Leader : personne qui, à l'intérieur d'un groupe, prend la plupart des initiatives, mène les autres membres du groupe, détient le commandement.

Menace : parole, geste, acte par lesquels on exprime la volonté qu'on a de faire du mal à quelqu'un.

Persécution : fait d'opprimer, de faire preuve de cruauté, d'ennuyer quelqu'un sans cesse, de s'acharner sur lui.

Représailles : action de rendre le mal qu'on a subi, vengeance.

Respect : sentiment de considération envers quelqu'un et qui porte à le traiter avec des égards particuliers, en reconnaissant sa valeur.

Rumeur : nouvelle, bruit qui se répand dans le public, dont l'origine est inconnue ou incertaine, pas toujours conforme à la vérité. Elle peut prendre des formes différentes : fausses informations, manœuvres de désinformation ou de diversion, préjugés, propagande, canulars, légendes urbaines, théories du complot.

Souffre-douleur : personne sur qui se concentrent les mauvais traitements, les railleries, les tracasseries. Dans le milieu scolaire, il s'agit d'un élève pris pour cible par un groupe généralement de la même classe, et sujet à des moqueries quotidiennes voire des coups.

Soumission : fait de se soumettre, d'obéir, de se ranger sous la puissance, l'autorité de quelqu'un.

Témoignage : déclaration de ce que l'on a vu, entendu, perçu, servant à l'établissement de la vérité.

« **Terreur** » : personne qui inspire une très grande peur, que l'on redoute.

Vexation : action, parole, qui inflige une blessure d'amour-propre à quelqu'un. On se sent attaqué dans sa propre valeur, dans sa dignité.

Victime : personne qui souffre de l'hostilité de quelqu'un, d'évènements.



Infos pratiques

Tu es victime, témoin ou confident d'actes de violence

- alerte ton chef d'établissement
- adresse-toi si nécessaire à ton rectorat à l'adresse suivante :
prevention-violence@ac.reims.fr

Tu peux aussi contacter les numéros suivants :

N° VERT NATIONAL « STOP HARCÈLEMENT » **0808 807 010**

Pour dialoguer avec des spécialistes de l'association l'École des parents et des éducateurs. Ils t'écouteront, te donneront des conseils et te mettront en relation avec le « référent harcèlement » de ton académie en cas de besoin.

Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

N° VERT NATIONAL « NET ÉCOUTE » **0800 200 000**

En cas de cyber-harcèlement, tu peux contacter le n° net Écoute, géré par l'association E-Enfance. Au-delà de l'écoute et du conseil, Net Écoute peut t'aider au retrait d'images ou de propos blessants.

www.netecoute.fr

JEUNES VIOLENCES ÉCOUTE 0 808 807 700

Enfance maltraitée **119**

appel gratuit

Discrimination raciale **114**

appel gratuit

Harcèlement entre élèves : www.harcelement-entre-eleves.com

Jeux

Mots cachés

Raye dans la grille tous les mots dans la liste. Ils peuvent être écrits verticalement, horizontalement, en diagonale, de gauche à droite et de droite à gauche.

D	H	R	E	L	I	G	I	O	N	S	J	K	X
I	A	M	P	L	P	U	V	D	A	N	G	E	R
S	R	P	O	I	R	M	O	Q	U	E	R	U	E
C	C	A	L	V	I	O	L	E	N	C	E	S	V
R	E	I	I	F	S	P	E	U	R	M	T	C	I
I	L	X	C	L	O	B	B	L	U	N	K	P	C
M	E	O	E	M	N	E	I	R	A	C	K	E	T
I	M	C	V	S	E	C	A	N	E	M	R	C	I
N	E	S	R	T	X	H	A	I	N	E	S	P	M
E	N	D	Z	C	I	N	S	U	L	T	E	R	E
R	T	S	O	L	I	D	A	R	I	T	E	Q	S

Danger
Discriminer
Haine
Harcèlement
Insulter
Mal
Menaces

Moquer
Paix
Peur
Police
Prison
Racket
Religions

Rumeur
Solidarité
Victimes
Violences
Vol



LE RACKET

SOLIDARITÉ

"DANS LA COUR
PERSONNE NE
VOUS ENTEND
CRIER..."

POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE,
NE FERMONS PLUS LES YEUX,
RESTONS SOLIDAIRES !



Travail réalisé dans le cadre d'un projet de lutte contre la violence au collège par la commission «Solidarité» du conseil général des jeunes 2013-2014

